CALOR

CONTACTER CE FOURNISSEUR	
Mode de contact :	
Interlocuteur :	
@:	
2 :	
Délai de réponse annoncé/moyen :	
Fréquence de réponse aux contacts externes :	
Informations et/ou fichiers indispensables à fournir dans	votre demande :
Informations	Pièces à joindre
PROCEDURE	
Ce fournisseur à une procédure particulière : Voir la procé	édure en page suivante
TYPE DE GARANTIE	
Garantie Petit électroménager : 1 an Pièces et main d'œu	vre



ANNEXE 1 PROCEDURE SAV (GENERALE)

APPAREILS HORS GARANTIE	dication Réparation Hors Garantie: re tout défaut Diriger les appareils sur un ASP du Groupe SEB délai normal de réparation: 1 semaine Reparation Reparation distributeur	APPAREILS POUR REMISE EN ETAT	ible au PRODUITS DETERIORES EN MAGASIN Ils restent la propriété du Distributeur. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une remise en stock neuf.	A Dans le cas d'emballages détériorés ou d'accessoires manquants, faire la demande à l'Attaché Commercial.	Point particulier concernant les produits Lagostina à l'exclusion des autocuiseurs et les accessoires Zyliss	Produits Lagostina à l'exclusion des autocuiseurs : Produit de moins de 30 jours : échange sur le lieu de vente sur présentation du justificatif d'achat datant de moins de 30 jours : Si problème récurrent, Geste commercial, échange sur le lieu de vente. Produit de plus de 30 jours : Si problème récurrent, Geste commercial, échange sur le lieu de vente. Application des conditions de reprise des appareils sous garantie par GSF : Voir annexe A de 5 ans. Pour tout retour utilisation de la carte T type. Application des conditions de reprise des appareils sous garantie par GSF : Voir annexe A de plication des conditions de reprise des appareils sous garantie par GSF : Voir annexe A
APPAREILS SOUS GARANTIE	Les appareils de la marque sont garantis un an à partir de la date d'achat (sauf indication contraire), 2 ans pour la marque Krups depuis le 01/01/2010, date de vente, contre tout dé ou vice de fabrication. Cette garantie couvre totalement les pièces et la main d'œuvre. La garantie concerne le remplacement de toute pièce défectueuse mais ne saurait couvrir les détériorations qui pourraient survenir à la suite d'un mauvais emploi (survoltage, chute, ou d'une modification apportée à l'appareil par l'utilisateur).	APPAREILS - DE 15 JOURS DATE D'ACHAT INCLUS AUTOCUISEURS (neufs défectueux à l'exclusion des articles culinaires)	 Panne à la mise en service hors casse, chute ou mauvaise utilisation : échange possible au Consommateur par le Distributeur L'appareil ne présente pas de traces d'usage. L'appareil défectueux, accessoires inclus, doit être complet dans son emballage d'origine. Fournir obliantoirement un justificatif d'achat 	ldo	APPAREILS + DE 15 JOURS DATE D'ACHAT (A l'exclusion des articles culinaires)	 Garantie PIECES ET MAIN D'ŒUVRE sur présentation du justificatif de garantie ou d'achat. Réparation : Diriger les appareils sur un CENTRE SERVICE AGREE du Groupe SEB (liste jointe dans l'emballage de chaque produit ou disponible sur site Internet de la Marque). Si le délai de réparation est trop long (+ de 21 jours ou qu'il s'agit d'un 3^{ème} retour : voir précision annexe c).

éligibles à la distribution Sélective remplissant les critères qualitatifs Pour les marques Krups et Lagostina: réservées aux seuls clients définis par Groupe Seb France et ayant signé le contrat de distribution sélective

GROUPE SEB FRANCE

Place Ambroise Courtois I 69355 LYON cedex 08 I T.+33 (0)4 78 78 67 67 Société par Actions Simplifiée au capital de 42 033 850 € I 440 410 637 R.C.S Lyon I T.V.A FR 64440410637 Adresse de facturation I GSF Centre de Facturation I BP 30 I 21260 SELONGEY



Conditions de reprise des appareils sous Garantie par GSF

Après accord impératif de l'Attaché Commercial:

Retour en port payé chez GSF ALENCON SAV.

Un avoir sera alors établi à l'entité de facturation après retour chez GSF ALENCON SAV.

- *Spécifique LAGOSTINA (à l'exclusion des autocuiseurs) et
 - ZYLISS.

Echange sur le lieu de vente.

- Reprise et contrôle par l'attaché commercial ou l'inspecteur technique.
- -Avoir à l'entité de facturation.
- -Destruction sur place (la destruction sur place ne nécessite pas d'accord signé entre le distributeur et Groupe SEB France).

Annexe C

Produits non rendus dans les 21 jours par l'ASP ou Appareils sous garantie 3 ème retour

- . Pièce indisponible.
- . Produit retourné en usine.
- . Défaillance possible de l'ASP en terme de délai.
- . Impossibilité d'échange via l'ASP sous 21 jours.
 - . 3^{ème} panne.

ACTIONS DE CONTROLE par l'attaché commercial:

- . Justificatif de garantie.
- . Document de l'ASP donnant le motif de dépassement du délai et pré-accord de prise en compte.
- . Différence entre date de prise en charge par l'ASP et date de retour < ou égal à 21 jours.
 - . Pas de nécessité d'emballage, pas de contrainte de présence d'accessoires.

CONCLUSION DU DOSSIER:

. Le produit sera détruit sur place ou retourné à la société suivant les conditions énoncées dans l'annexe A.

Pas de reprise de produits neufs défectueux Articles Culinaires TEFAL et Moulinex

KRUPS Moulinex

Zyliss SWISS INNOVATION

Les autocuiseurs sont traités de la même manière que le PEM.

Annexe B

See Rowenta Tefal 28 avenue Jean Mantelet **Groupe Seb France** Plate forme S.A.V 61000 ALENCON Adresse retour: Lagastina (1901)

ASP = Authorized Service Partner / Centre Service Agréé (CSA)

GROUPE SEB FRANCE Place Ambroise Courtois I 69355 LYON cedex 08 I T.+33 (0)4 78 78 67 67

Société par Actions Simplifiée au capital de 42 033 850 € I 440 410 637 R.C.S Lyon I T.V.A FR 64440410637 Adresse de facturation I GSF Centre de Facturation I BP 30 I 21260 SELONGEY

13